RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01309
Numéro SIREN : 440 245 314
Nom ou dénomination : ERG ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010801

680901

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/010801**
n° de gestion : **2001B01309**
n° SIREN : **440 245 314 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 10/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ERG ENVIRONNEMENT - Société par actions simplifiée
243 avenue de Bruxelles zi Des Playes Jean Monnet La Farlède 83500 la Seyne-sur-mer - FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (Var)

680901

10801

N° 2050-SD2019

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 44024531400016 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	50 590	AG 50 590	
	Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI	15 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 719	AS 18 719	
	Autres immobilisations corporelles	AT	76 342	AU 24 379	51 963
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	13 657	BI	13 657
	TOTAL (II)	BJ	174 308	BK 93 688	80 620
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 693 016	BY 22 330	1 670 686
	Autres créances (3)	BZ	254 352	CA	254 352
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: ..... 9)	CD	4 115	CE	4 115
	Disponibilités	CF	193 304	CG	193 304
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 782	CI	14 782
	TOTAL (III)	CJ	2 159 568	CK 22 330	2 137 238
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 333 876	1A 116 018	2 217 858

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2019

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	497 371
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	72 916
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	614 287
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	64 262
	TOTAL (III)	DR	64 262
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	741 881
	Dettes fiscales et sociales	DY	689 766
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	49 982
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	57 680
	TOTAL (IV)	EC	1 539 309
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 217 858

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 539 309
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD2019

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC				
	Production vendue biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue services*	FG / FH / FI	3 597 868			3 597 868
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	3 597 868			3 597 868
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				1 167
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				192 943
	Autres produits (1) (11)	FQ				79
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				3 792 056
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				3 212
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				1 943 839
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				64 830
	Salaires et traitements*	FY				1 196 200
	Charges sociales (10)	FZ				444 056
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA				26 658
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				46 490
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				2 377
	Autres charges (12)	GE				15 597
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				3 743 258
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				48 798
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				424
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				424
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				332
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				332
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				92
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				48 890

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2019

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 590
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 590
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 364
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 364
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 226
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(7 800)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	3 818 070
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 745 154
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	72 916

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	15 590
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	6 847
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	112 538
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES	274	
REGULARISATIONS CLIENTS ET FOURNISSEURS	9 090	15 590

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS CLIENTS ET FOURNISSEURS	6 847	15 590

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

N° 2054-SD2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	65 590	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	18 719	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	49 869	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	18 406	LC		LD	8 068	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	37 124	LO		LP	57 936	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	15 338	1U		1V	1 200	
	TOTAL IV	LQ	15 338	LR		LS	1 200	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	118 053	ØH		ØJ	59 136	

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	65 590	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	18 719	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	49 869	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	26 473	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	NH	95 061	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	13 657	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	NK	13 657	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL	174 308	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: E.R.G. Environnement S.A.S.

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD2019

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	30 558	PF	20 032	PG		PH	50 590
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 719	QA		QB		QC	18 719
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	4 798	QF		QG	4 798
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 754	QM	1 827	QN		QO	19 581
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	36 472	QV	6 625	QW		QX	43 097
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	67 030	ØP	26 658	ØQ		ØR	93 688

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

N° 2056-SD2019

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	75 646	4Y		4Z	11 385	5A	64 262
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 000	5W		5X	10 000	5Y	
	TOTAL II	5Z	85 646	TV		TW	21 385	TX	64 262
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	42 483	6U	46 490	6V	66 643	6W	22 330
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	42 483	TY	46 490	TZ	66 643	UA	22 330
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	128 129	UB	46 490	UC	88 027	UD	86 592
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	48 867	UF	90 405		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	13 657	UV		UW	13 657
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	26 796		26 796		
	Autres créances clients	UX	1 668 791		1 668 791		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 344		1 344		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	54 714		54 714		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	118 348		118 348		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	79 541		79 541		
	Charges constatées d'avance	VS	14 782		14 782		
	TOTAUX	VT	1 977 972	VU	1 964 315	VV	13 657
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	741 881	741 881		
Personnel et comptes rattachés	8C	158 461	158 461		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	154 678	154 678		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	321 247	321 247		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	55 381	55 381		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	49 982	49 982		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2				
Produits constatés d'avance	8L	57 680	57 680		
TOTAUX	VY	1 539 309	VZ 1 539 309		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	72 916
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 577	XE	5 437
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 860		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	5 235	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	5 509
	Amendes et pénalités	WJ	274	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	43
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	13 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	96 905

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	16 385
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F			
	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	62
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	52 447
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	68 894

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	28 011		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	28 011
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise E.R.G. Environnement S.A.S.

Réintégrations diverses	Montant
SUBVENTION MECENAT	13 000

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise E.R.G. Environnement S.A.S.

Déductions diverses	Montant
CREDIT IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI	44 647
CREDIT IMPÔT MECENAT	7 800

© Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2019

Désignation de l'entreprise E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	33 088
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	28 011
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	5 077
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	5 077

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	189 804

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
PROVISION INDEMNITES DEPART RETRAITE	9K		9L	11 385
EFFORT CONSTRUCTION	9M	5 235	9N	5 000
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	5 235	YO	16 385
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C-SD2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	505 366		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 005		Dividendes		ZE	10 000
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG	497 371
TOTAL I	ØF	507 371		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	507 371

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	1 060 911
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	259 150	)	XQ	312 491
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	17 197
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	44 557
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	508 683
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 943 839
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	30 108
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	34 722
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	64 830
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	732 351
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	322 532
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB	1 159 845
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. Environnement S.A.S. Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							
					(A)	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018	et clos le 31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
E.R.G. ENVIRONNEMENT SAS 243 Avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER	243 Avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER
SIRET 44024531400016	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Etudes Environnement — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐			

Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 15052019 Lieu : LA SEYNE-SUR-MER Qualité : Président Nom du signataire : Mr GORI Sébastien

© Sage

KPMG Entreprises
Région Sud Est
131 corniche Marius Escartefigue
CS 10525
83041 Toulon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)04 94 18 90 70
Télécopie : +33 (0)04 94 18 90 71
Site internet : www.kpmg.fr

ERG Environnement SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERG Environnement SAS

ZI Jean Monnet
243 avenue de Bruxelles
83500 La Seyne sur Mer

Ce rapport contient 18 pages

Référence : PG-AM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG

KPMG Entreprises
Région Sud Est
131 corniche Marius Escartefigue
CS 10525
83041 Toulon Cedex 9
France

Téléphone : +33 (0)04 94 18 90 70
Télécopie : +33 (0)04 94 18 90 71
Site internet : www.kpmg.fr

ERG Environnement SAS

Siège social : ZI Jean Monnet
243 avenue de Bruxelles
83500 La Seyne sur Mer
Capital social : €.40 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ERG Environnement SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du reseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation du chiffre d'affaires et des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulon, le 13 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Pierre Gaultier
Associé

Bilan Actif

E.R.G. Environnement S.A.S.

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 05/06/19
Tenue de compte €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	50 590	50 590		20 032
Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**65 590**	**50 590**	**15 000**	**35 032**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	18 719	18 719		
Autres immobilisations corporelles	76 342	24 379	51 963	652
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**95 061**	**43 097**	**51 963**	**652**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 657		13 657	15 338
TOTAL immobilisations financières :	**13 657**		**13 657**	**15 338**
ACTIF IMMOBILISÉ	**174 308**	**93 688**	**80 620**	**51 023**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 693 016	22 330	1 670 686	2 720 699
Autres créances	254 352		254 352	373 428
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 947 368**	**22 330**	**1 925 038**	**3 094 127**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 115		4 115	4 115
Disponibilités	193 304		193 304	64 122
Charges constatées d'avance	14 782		14 782	8 767
TOTAL disponibilités et divers :	**212 200**		**212 200**	**77 004**
ACTIF CIRCULANT	**2 159 568**	**22 330**	**2 137 238**	**3 171 131**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**2 333 876**	**116 018**	**2 217 858**	**3 222 154**

© Sage

Bilan Passif

E.R.G. Environnement S.A.S.

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 05/06/19
Tenue de compte €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			497 371	505 366
Résultat de l'exercice			72 916	2 005
		TOTAL situation nette :	**614 287**	**551 371**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**614 287**	**551 371**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			64 262	85 646
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**64 262**	**85 646**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				367 000
		TOTAL dettes financières :		**367 000**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			741 881	1 183 438
Dettes fiscales et sociales			689 766	932 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			49 982	48 134
		TOTAL dettes diverses :	**1 481 629**	**2 164 119**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			57 680	54 018
		DETTES	**1 539 309**	**2 585 137**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	2 217 858	3 222 154

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

E.R.G. Environnement S.A.S.

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 05/06/19
Tenue de compte €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 597 868		3 597 868	3 589 934
Chiffres d'affaires nets	**3 597 868**		**3 597 868**	**3 589 934**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 167	32 173
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			192 943	148 704
Autres produits			79	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 792 056**	**3 770 810**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 212	900
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 943 839	2 138 709
TOTAL charges externes :			**1 947 051**	**2 139 610**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			64 830	68 365
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 196 200	1 060 856
Charges sociales			444 056	428 417
TOTAL charges de personnel :			**1 640 255**	**1 489 272**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			26 658	8 767
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			46 490	48 752
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 377	5 011
TOTAL dotations d'exploitation :			**75 525**	**62 530**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			15 597	13 369
CHARGES D'EXPLOITATION			**3 743 258**	**3 773 146**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**48 798**	**(2 335)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

E.R.G. Environnement S.A.S.

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 05/06/19
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**48 798**	**(2 335)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	424	3 158
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	424	**3 158**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	332	752
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	332	**752**
RÉSULTAT FINANCIER	**92**	**2 406**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**48 890**	**71**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 590	3 857
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 000	
	25 590	**3 857**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 364	1 923
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	9 364	**1 923**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**16 226**	**1 934**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(7 800)	
TOTAL DES PRODUITS	**3 818 070**	**3 777 826**
TOTAL DES CHARGES	**3 745 154**	**3 775 821**
BÉNÉFICE OU PERTE	**72 916**	**2 005**

© Sage

E.R.G. ENVIRONNEMENT S.A.S.

Annexe

Exercice
du 01/01/2018 au 31/12/2018

Montants en K€

S O M M A I R E

SOMMAIRE 2

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 3

1.1 Evénements principaux de l'exercice 3

1.2 Principes, règles et méthodes comptables 3

1.3 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables 3

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 3

2.1 Bilan actif 3

2.1.1 Fonds commercial 3
2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux 3
2.1.3 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux 4
2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation 4
2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation 4
2.1.6 Crédit-bail – Montants en K€ 4
2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées 5
2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux 5
2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance 5
2.1.10 Produits à recevoir 6
2.1.11 Valeurs mobilières de placement 6

2.2 Bilan passif 6

2.2.1 Capital 6
2.2.2 Charges à payer 6
2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé 7
2.2.4 Provisions pour risques et charges 7
2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance 8
2.2.6 Crédit-bail – montants en K€ 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 8

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€ 8

3.2 Ventilation de l'effectif moyen 8

3.3 C.I.C.E. 8

3.4 Résultat exceptionnel 9

3.5 Transfert de charges 9

3.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€ 9

4. ENGAGEMENTS 9

4.1 Engagements mentionnés précédemment 9

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE 9

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce, exploité à La Seyne, a été acquis le 01.01.2002 pour un montant de 15 000 €.
Il ne fait pas l'objet d'amortissement. Toutefois, il pourrait faire l'objet d'une provision pour dépréciation si sa valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Installations techniques et outillage industr.		
Agencements	49,9	
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8,1	
Immobilisations corporelles en cours		

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.1.3 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Licences		

2.1.4 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.5 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

2.1.6 Crédit-bail – Montants en K€

	Terrains	Construct.	Installations matériels outillages	Autres
Valeur d'origine				
Amortissements : Cumul exercices antérieurs Dotation de l'exercice				
Valeur nette				

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	58,9	
Autres créances	53,5	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226,3	34,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13,5	
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		

2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux

➔ Néant

2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Produits à recevoir

Rubrique	Montant en K€
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	656
Autres créances	24
TOTAL	680

2.1.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **4 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	**Valeur nominale**	**Capital en K€**
Position début de l'exercice	4.000	10	40
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin de l'exercice	4.000	10	40

2.2.2 Charges à payer

Rubrique	Montant en K€
DETTES	
Dettes fournisseurs	404
Dettes fiscales et sociales	283
Autres dettes	6
TOTAL	693

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :
Base

Effort à la construction	5

Taux d'imposition : 28 %

Allègement de la dette future d'impôts en K€ : 1,4

2.2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	**10,00**				**10,00**		
Provisions pour IDR	**75,65**				**11,39**		**64,26**
Total	**85,65**				**21,39**		**64,26**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).
Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres, s'élève à 180.171 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 1,6%, un âge de départ à la retraite de 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres, un taux de progression des salaires de 2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2011-2013.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2018 pour 64.262 €.

La valorisation du fonds constitué par les versements effectués auprès de SMABTP Vie, augmentés des interêts capitalisés au 31/12/2018 sont déduits de la provision globale brute, soit 115.909 €.

2.2.5 Dettes financières – Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
C/C Associés				

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.6 Crédit-bail – montants en K€

	Matériel de transport
Redevances restant à payer	
à 1 an au plus	0
à plus d'1 an et 5 ans au plus	0
Total	**0**
Valeurs résiduelles	
à un an au plus	0
à plus d'un an et 5 ans au plus	0
Total	**0**
Montant pris en charge dans l'exercice	**0**

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de services	**3.598**
Total	3.598

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	21
Agents de maîtrise et techniciens	5
Employés	5
Ouvriers	
Apprentis	
Total	31

3.3 C.I.C.E.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé, en minoration des charges sociales, pour un montant de 44.647 €, une créance sur l'Etat relative au Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2018 (CICE) qui sera imputée sur l'impôt à payer au titre de l'exercice 2018.
Le CICE 2017 de 45.933 € a participé au financement en matière de formation des salariés.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un profit de 16,23 K€ correspondant principalement à une reprise de provision.

3.5 Transfert de charges

Les transferts de charges sont composés à 83,4 % de refacturations au groupe.

3.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		62,12	16,23
Impôt net de Credit d'impôt	- au taux de droit commun	(7,8)	0
Résultat après impôt		72,92	16,23

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.6	- Crédit-bail

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

ERG ENVIRONNEMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 40 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE

243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

440 245 314 RCS TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Du procès-verbal de l'actionnaire unique du 28 juin 2019 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social, et que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 72 916 €uros, décide d'affecter et de répartir lesdits bénéfices, ainsi qu'il suit :

- Distribution d'un dividende de 10 000 €uros,
- Le solde, soit 62 916 €uros au compte Report à Nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 10 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2019.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT